

FORMATION AGEFIPH

Objectifs de la formation

- Evaluer la pertinence d'un projet de création / reprise d'entreprise
- Elaborer un plan d'action personnalisé post formation

PROGRAMME

- Appui à la constitution business plan
- Environnement et écosystème mobilisable
- Etude financière
- Présentation des aides et assistance au montage des dossiers : recherche de cofinancements – mise en relation
- Etude juridique
- Si nécessaire proposition de prestations complémentaires – mobilisation de dispositifs de formations Conseil Régional, Couveuses...
- Mise en réseau avec des créateurs d'entreprise
- Une trousse micro-assurance comprenant quatre garanties : multirisque professionnelle, responsabilité civile professionnelle, prévoyance (accident, maladie) et santé (soins médicaux, dentaires et hospitalisation).
- **Le cas échéant : appui à la constitution de la demande d'aide à la création d'activité de l'agefiph**
- Un suivi après la création peut également être proposé selon les besoins

MÉTHODES / MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Accompagnement individuel
- Accès à la plateforme d'apprentissage et de ressources Mon Bureau Virtuel, ainsi que l'accès à BGE PRO pour la réalisation de son plan d'affaires.
- Ateliers collectifs mobilisables

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- 1 fiche de synthèse rédigée
- 1 plan d'action personnalisé

taux de
satisfaction
2023 :
100%

Tarif

Pris en charge pour les Travailleurs
Handicapés

Financier



Public

Demandeur d'emploi ou travailleurs ayant une RQTH

Prérequis

Maîtriser les savoirs de base : français, informatique, capacité rédactionnelle

Modalités d'accès

Prescription du conseiller CAP EMPLOI, France Travail ou Mission Locale
Entretien individuel de diagnostic
La micro-assurance est proposée aux personnes accompagnées par un prestataire sélectionné par l'Agefiph, ici BGE Aura.

Durée de la prestation

L'accompagnement Agefiph prévoit 15 heures maximum d'accompagnement individuel.

D'autres dispositifs pourront être mobilisés si besoin afin de permettre au porteur de construire son projet.

Dates et lieux de la prestation

Accompagnement réalisé tout au long de l'année.

Accueil et accompagnement sur les antennes de BGE Aura situées dans **l'Allier et le Puy-de-Dôme**

Délais d'accès

A réception de la prescription à l'accompagnement, un rendez-vous sous 15 jours.

Intervenants

Nos conseillers-formateurs sont des intervenants reconnus dans l'accompagnement à la création et du développement des entreprises et ont une expérience significative dans leur domaine d'activité. Ils sauront répondre à vos besoins.

Accessibilité

Référént handicap : Aurore CHRISTIN

Aurore.christin@bge-aura.fr

04 73 35 12 39

Bâtiments et services accessibles à tous

Les CGU sont disponibles sur le catalogue :
<https://www.bge-aura.fr/accueil/offredeservices/>